

Les Stages et les Tickets 2018

	Dates des stages	Type de stage ou de ticket
	Stages classiques CNVV	
1	du 02/04 au 14/04/2018	Stage initial 2 semaines (conseillé) 20 vols garantis - 30 vols max.
2	du 16/04 au 28/04/2018	
3	du 30/04 au 12/05/2018	Stage de réentraînement 1 semaine (6 jours) 8 vols garantis - 12 vols max.
4	du 28/05 au 09/06/2018	
5	du 11/06 au 23/06/2018	Stage de réentraînement 2 semaines 18 vols garantis - 25 vols max.
6	du 25/06 au 07/07/2018	
7	du 09/07 au 21/07/2018	S'il s'agit du premier stage de ré-entraînement après un stage initial, 12 vols garantis pour stage 1 semaine et 25 vols garantis pour 2 semaines + prix identique à un stage initial
8	du 16/07 au 28/07/2018	
9	du 23/07 au 04/08/2018	
10	du 06/08 au 18/08/2018	
11	du 13/08/ au 25/08/2018	
12	du 20/08 au 01/09/2018	
13	du 27/08 au 08/09/2018	
14	du 10/09 au 22/09/2018	
15	du 17/09/ au 29/09/2018	
	Stages initiaux concentrés CNVV	
21	du 07/04 au 15/04/2018	Stage initial 1 semaine (9 jours) 20 vols garantis - 30 vols max.
22	du 05/05 au 13/05/2018	
23	du 07/07 au 05/07/2018	9 jours consécutifs, de samedi à dimanche. Le stage de 2 semaines reste conseillé afin d'avoir plus de chances d'une bonne météo.
24	du 25/08 au 02/09/2018	
	Stage Adeps	
1	du 03/04 au 06/04/2018 (4 jours)	Stage Multisports et activités vol à voile www.adeps.be
2	du 09/07 au 13/07/2018	
3	du 16/07 au 20/07/2018	
4	du 06/08 au 10/08/2018	
5	du 20/08 au 24/08/2018	
6	du 27/08 au 31/08/2018	
	Stage CNVV-Euro Space Center	
1	du 12/08 au 17/08/2018	6 vols + activités à l'Euro Space Center www.eurospacecenter.be
	Stage Conversion Motoplaneur	Formation sur Motoplaneur Falke pour détenteur d'une LAPL ou d'une SPL
	Vol au ticket avec machines du CNVV	Ticket classique ou ticket plastique
	Vol au ticket avec machines privées des membres CNVV	Ticket remorquage

Tarifs 2018 (*)			
	Remarque	-25 ans	25 ans et +
Stages classiques CNVV			
Stage initial 2 semaines	durée conseillée	995 €	1240 €
Stage de réentraînement 1 semaine	avec licence	670 €	690 €
- si 1er stage de ré-entraînement après stage initial	sans licence	620 €	640 €
Stage de réentraînement 2 semaines	avec licence	1150 €	1350 €
- si 1er stage de ré-entraînement après stage initial	sans licence	995 €	1240 €
Stages concentrés CNVV			
Stage initial (9 jours du samedi 1er WE au dimanche 2ème WE)		995 €	1240 €
Stage Adeps		voir site ADEPS	
Stage CNVV-Euro Space Center (ESC)		voir site ESC	
Stage Conversion Motoplaneur		contacter le CNVV	
Vol au ticket avec machines de Centre	Ticket classiques (K8 et K13)	50 € sans licence/53 € avec licence	
	Ticket plastique (ASK21 et ASK 23)	55 €	
	Ticket plastique (LS1 et LS4)	63 € (**)	
Vol au ticket avec machines privées et clubs	Ticket remorquage	35 €	
Livre de cours	vol à voile : 40 €	guide pilote TMG : 30 €	
Assurances	Obligatoire couvrant les risques corporels individuels	12 € pour 20 jours et 27 € la saison (du 01/04/2018 au 31/03/2019)	
Logement		110 € semaine	
		150 € stage concentré 9 jours	
Repas		150 € la semaine	
		295 € stage de 2 semaines sauf WE	
		325 € stage de 2 semaines avec WE	
		240 € pour stage concentré	

(*) Tous les prix mentionnés sont susceptibles de révision sans préavis suivant l'évolution des coûts

(**) A l'achat de 5 tickets, le prix du ticket LS1 ou LS4 est de 55 € (même prix que ASK21 et 23)

Cotisations 2018 (*)(**)(***)	
Stagiaires CNVV	Le coût du stage comprend d'office la cotisation CNVV
Pilotes CNVV hors stage	190 € ramenés à 90 € pour les pilotes membres d'un club de la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile
Instructeurs et pilotes remorqueurs CNVV	Les pilotes relevant de cette catégorie ne paient pas de cotisation à condition qu'ils soient actifs au CNVV dans cette fonction en 2018
Autres pilotes basés à EBSH	Pour bénéficier uniquement du remorquage, du vol qualification passager (60 €), d'un vol check instructeur ou examinateur avec machine CNVV, la cotisation annuelle est de 30 €. Pour les planeurs en co-propriété ou appartenant à une association, la cotisation est applicable à chaque pilote concerné par ces dispositions. Pour les planeurs biplaces, le commandant de bord doit s'être acquitté de cette cotisation
Pilotes planeur visiteur (non basé à EBSH)	Cotisation journalière de 25 €
Utilisation avions et motoplaneurs (pilote non basé à EBSH)	Cotisation journalière de 25 €.
Cotisation plateforme EBSH (**)	A payer à la Société de gestion de l'aérodrome
Cotisation Fédération	50 € pour les détenteurs d'une licence EASA, 15 € pour les non-détenteurs

(*) Tous les prix mentionnés sont susceptibles de révision sans préavis suivant l'évolution des coûts liés aux activités

() Une cotisation est due à la Société de gestion de l'aérodrome. Celle-ci est indépendante de la cotisation CNVV et de celle de la Fédération des Clubs Francophone de Vol à voile,
A titre indicatif : 30 € pour les moins de 25 ans, 160 € pour tous les autres pilotes.**

(*) Le paiement de la cotisation CNVV implique d'office que la personne a pris connaissance et adhère au Règlement d'Ordre Intérieur CNVV**

